

Déclaration de la Commission Administrative de l'Union Départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique

Le président de la République a annoncé la semaine dernière le retour au confinement de toute la population, sauf pour aller travailler. Dans le même temps, le gouvernement soumet au parlement un projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février prochain.

Comme l'exprime le communiqué confédéral du 15 octobre dernier « *la limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que l'emploi et le pouvoir d'achat* ». La CA de l'UD partage également les termes du communiqué de la ligue des droits de l'homme publié le 27 octobre dernier, qui considère que ce projet de loi « *reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux* », « *altère l'Etat de droit* » et « *dégrade la démocratie* ».

La CA de l'UD s'interroge sur les bienfaits des mesures prises dans le cadre du « confinement ». Les mesures prises auront bien entendu des répercussions sur les conditions de travail et le maintien de l'emploi. Des milliers de salariés dans le département, en particulier dans l'aéronautique, le commerce, la restauration, l'événementiel et le tourisme, etc. sont déjà confrontés à des plans de suppressions d'emplois, de licenciements et à une remise en cause de leurs droits. Le « confinement » va sans aucun doute accélérer ce processus.

Les mesures prises fin mars contre le droit du travail (durée hebdomadaire à 60 heures, travail du dimanche facilité, repos quotidien réduit, imposition des congés payés, etc.) seraient également reconduites. Quel est le lien avec la lutte contre la maladie ? La CA de l'UD condamne ce recours aux ordonnances pour déroger au code du travail. Elle fait sienne le projet de courrier au préfet, soumise à toutes les organisations syndicales, concernant l'exercice du droit syndical dans cette période particulière. Elle approuve la décision de maintenir ouverte l'Union Départementale et d'y tenir les réunions des instances. Puisque l'activité professionnelle est maintenue, les salariés doivent pouvoir être défendus, ce qui dans de nombreux cas suppose des échanges en présence physique (dans le respect bien entendu des gestes barrières).

La circulation du virus, qui est effectivement préoccupante, nécessite en premier lieu des mesures de santé publique, en particulier la création de lits d'hôpitaux, une stratégie de tests rapides et préventifs aux antipodes des mesures prises par le président de la République et le gouvernement. Les masques défectueux et toxiques retirés, en particulier dans l'éducation nationale, doivent être remplacés par des masques véritablement protecteurs. Les personnes fragiles doivent pouvoir se procurer des masques FFP2.

Comment comprendre que depuis le printemps, 100 lits aient été supprimés au CHU de Nantes ? Pour quelle raison la revendication de créations de cinq postes et de remplacement des congés longs portée depuis deux semaines par les 500 agents du Pôle Universitaire Hospitalier n°1 avec le soutien de notre syndicat n'ait pas été entendue !

La CA de l'UD déplore cette situation.

Elle n'accepte pas « l'assignation à résidence » et l'interdiction de circuler à plus d'un kilomètre parce que les hôpitaux seraient saturés. Elle exige des mesures énergiques pour créer les lits et les postes nécessaires à l'hôpital et une stratégie de santé publique fiable, en particulier concernant le dépistage, en lieu et place des mesures « moyenâgeuse » prises actuellement.

Enfin la CA de l'UD soutient l'activité revendicative de ses syndicats, ici pour empêcher les licenciements, là pour exiger les 183 € pour tous dans l'hospitalière et le médico-social. Elle apporte son soutien à ses syndicats de l'enseignement confrontés aux ordres et contre-ordres du ministre de l'Education Nationale en cette rentrée scolaire marquée par l'émoi suscité par l'effroyable assassinat de Samuel Paty.

Nantes, le 2 novembre 2020
Adoptée à l'unanimité des membres de la CA

35 présents Salle Pelloutier et 22 participants en visio